Saint-Césaire
Ville en mouvement

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 13 mai 2025, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Forand, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

Poste	***Nom***
Conseillère, district électoral nº 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral nº 2	Michel Denicourt
Conseiller, district électoral nº 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral nº 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral nº 5	Claudie Létourneau **ABSENTE**
Conseiller, district électoral nº 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: Me Isabelle François, directrice générale et assistante greffière, Mme Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe et Mme Nancy Bernier, greffière.

ORDRE DU JOUR

- Mot de bienvenue

1. Procès-verbal du 8 avril 2025 / Adoption
2. Comptes payés et payables / Approbation

Première période de questions

DÉPÔT DE DOCUMENTS

3. États comparatifs des revenus et dépenses pour l'exercice financier du 1er semestre 2025 / Dépôt
4. Faits saillants sur les états financiers terminés au 31 décembre 2024 / Dépôt

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5. Maire suppléant / Nomination
6. Conteneur pour la Maison des Jeunes / Acquisition
7. Règlement nº 318 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 $ et autorisant le paiement des droits supplétifs / Adoption

Invitations

8. Ville de Bedford - Tournoi de golf au club de golf de Farnham / Inscriptions
9. Tournoi de golf de la Clinique Pro-Santé / Inscriptions
10. Tournoi de golf les Chevaliers de Colomb / Inscriptions

Demande(s) de contribution financière

11. La Maison Victor-Gadbois / Demande de don

SÉCURITÉ PUBLIQUE - COUR MUNICIPALE

12. Rapport annuel du plan d'action du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Rouville (An 3) / Approbation
13. Formation pompiers instructeurs RIC 3 / Autorisation
14. Poste de pompier / Départ
15. Postes de pompiers recrus temps partiel / Embauche
16. Poste de Capitaine / Permanence

TRAVAUX PUBLICS

Voirie

17. Entretien des espaces verts / Octroi de contrat
18. Relevés terrains - rangs Chaffers et de la Petite-Barbue / Octroi de mandat
19. Vérification et calibration annuelle des débitmètres / Octroi de contrat
20. Éclairage du parc Cécile et du parc Frère-André / Octroi de contrat
21. Déneigement en zones rurale et urbaine / Adjudication contrat
22. Poste de journalier 2 / Permanence

URBANISME

23. PIIA-06-2025 concernant la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, projetée au 1330, avenue du Frère-André
24. DM-03-2025 concernant l'implantation d'un abri permanent en cour avant de l'immeuble sis au 712, route 112 [Mini-Entrepôts A/S]
25. Comité de démolition / Renouvellement
26. Membre citoyen sur le Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement de mandat
27. Bell Mobilité inc.- Installation d'une tour de communications située au 1100, rue Leclaire / Appui
28. 1140-1142, rue Leclaire – Offre de cession - Ministère de la Sécurité publique / Acquisition

LOISIRS, CULTURE et VIE COMMUNAUTAIRE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

29. Camp de jour 2025 - Postes d'animateur et d'accompagnateur / Embauche
30. Camp de jour 2025 – Grille tarifaire pour cours de natation / Approbation
31. Poste commis à la bibliothèque / Embauche
32. Installation d'un nouveau transformateur Complexe sportif / Octroi d'un contrat

Affaires nouvelles

Correspondances

33. Liste de correspondances

Seconde période de questions

Fin de la séance

Ouverture de la séance
Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Résolution 2025-05-128

Procès-verbal du 8 avril 2025 / Adoption

Une copie du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la

Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-129

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n^{os} : S13167 à S13172 S13264 à S13290 62730 à 62799	**392 071,44 $**
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n^{os} : S13302 à S13385 62807 à 62822	**193 598,01 $**
Comptes recevables	Pour la somme de
Factures n°s 5FD000031 à 5FD000060 5RV000004	**79 341,10 $**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Première période de questions 19 h 52 à 20 h02

Conformément au règlement sur la régie interne des séances, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Résolution 2025-05-130

États comparatifs des revenus et dépenses / Dépôt

La trésorière, Mme Micheline Quilès, procède au dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses pour l'exercice financier du 1er semestre se terminant le 30 avril 2025, en conformité de l'article 105.3 de la *Loi sur les cités etvilles* (RLRQ c. C-19)

Résolution 2025-05-131

Faits saillants sur les états financiers terminés au 31 décembre 2024 / Dépôt

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), les faits saillants sur les états financiers 2024 sont déposés et ceux-ci seront publiés sur le site internet de la Ville.

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Résolution 2025-05-132

Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu que Monsieur Michel Deschamps, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 14 mai 2025 au 8 juillet 2025 et, il est par les présentes autorisé, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les effets bancaires en l'absence du maire.

Il est de plus résolu que Monsieur Michel Deschamps soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-133

Conteneur pour la Maison de Jeunes des Quatre Lieux / Acquisition

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu de procéder à l'acquisition d'un conteneur pour la Maison de Jeunes des Quatre Lieux afin de faciliter la récupération des contenants consignés, à l'entreprise Durabac inc., au coût de 2 100 $ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission 50692 datée du 10 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-134

Règlement nº 318 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 $ et autorisant le paiement des droits supplétifs / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement intitulé « Règlement nº 318 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 $ et autorisant le paiement des droits supplétifs » a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement nº 318 sont dûment accomplies;
En conséquence, **il est proposé par Joanie Généreux**

Et résolu d'adopter le règlement intitulé : « Règlement nº 318 concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 $ et autorisant le paiement des droits supplétifs ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-135

Tournois de golf / Inscriptions

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de procéder à l'inscription d'élus de la Ville de Saint-Césaire aux tournois de golf 2025 suivants, à savoir :

Date	Organisme	Terrain de golf	Inscription	Coût plus taxes
30 mai	Chevaliers de Colomb	de Saint-Césaire	2	290 $
4 juin	Ville de Bedford	de Farnham	2	350 $
12 juin	Clinique Pro-Santé Marieville	de Saint-Césaire	2	320 $

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-136

La Maison Victor-Gadbois / Octroi d'un don

Considérant la demande de don 2025 reçue en avril dernier de la Maison Victor-Gadbois de Saint-Mathieu-de-Beloeil, un centre de jour pour personnes atteintes d'un cancer;

En conséquence, i**l est proposé par Michel Denicourt**

Et résolu d'octroyer un don de 300 $ à la Maison Victor-Gadbois en appui à leurs activités de financement 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-137

Rapport annuel du plan d'action du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Rouville (An 3) / Approbation

Considérant que le directeur par intérim du service de Protection et de Secours civil a déposé au Conseil municipal le rapport annuel du plan d'action du Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Rouville;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de transmettre le rapport annuel de l'an 3 du plan d'action du Schéma de couverture de risques incendie de la Ville de Saint-Césaire à la MRC de Rouville et de requérir de la MRC que ce rapport soit déposé, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, au ministre de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-138

Formation pompiers instructeurs RIC 3 – Autorisation

Considérant la présentation de la formation intitulée « Instructeur RIC-3 »;

Considérant que l'objectif ciblé est de fournir aux pompiers les connaissances et les habiletés minimales afin de devenir formateurs instructeurs compétents dans le but de transmettre leurs acquis aux autres pompiers du service;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'approuver l'inscription à la formation « Instructeur RIC 3 » de 5 pompiers à la somme de 11 537 $, plus les taxes, àl'Institut de protection

contre les incendies du Québec et à la fomration Korpus et d'autoriser le directeur par intérim du service de Protection et de Secours civil à signer le contrat de service à cet effet.

Que les coûts engendrés pour cette formation soient partagés également entre la Municipalité de Saint-Damase et la Ville de Saint-Césaire et que l'offre de service soit libellée au nom de la Municipalité de Saint-Damase, afin que celle-ci achemine une facture de la moitié des coûts à la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-139

Poste pompier au service de protection et de secours civil / Fin d'emploi - Départ

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu que le conseil municipal prend acte du départ au poste de pompier au service de Protection et de Secours civil du Service incendie, de Monsieur Yannick D'Auteuil, lequel est effectif à partir du 17 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-140

Postes de pompiers recrus temps partiel / Embauche

Considérant la recommandation du directeur par intérim du service de Protection et de Secours civil suite à l'appel de candidatures et aux entrevues avec les postulants sélectionnés pour les postes de pompiers recrus à temps partiel;

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'embaucher à compter du 13 mai 2025, aux postes de pompiers recrus à temps partiel pour le service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire et aux conditions déterminées au règlement no 225 et amendements, les personnes suivantes, selon la grille salariale en vigueur, le tout soumis à une période de probation de 12 mois débutant le 13 mai 2025:

- Monsieur Alexandre Perreault;
- Monsieur Emmanuel Provost;
- Monsieur Zachary Dubois;
- Monsieur Charles-Étienne Marcoux;
- Monsieur Maxim Trépanier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-141

Poste de capitaine / Permanence

Considérant que Monsieur Frédérick Bergeron-Gauthier a été embauché le 12 novembre 2024 au poste de capitaine pour le service de Protection et de Secours civil et que sa période de probation se termine le 12 mai 2025;

Considérant que le directeur par intérim du service de Protection et de Secours civil et la direction générale sont satisfaits du travail accompli et recommandent sa permanence;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'accorder la permanence à Monsieur Frédérick Bergeron-Gauthier au poste de capitaine pour le service de Protection et de Secours civil à partir du 12 mai 2025 avec tous les avantages rattachés à ce poste**.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-142

Entretien des espaces verts / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un contrat pour l'entretien des espaces verts à Éco-Verdure au montant de 12 275 $ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition de service datée du 6 novembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-143

Relevés terrains - Rangs Chaffers et de la Petite-Barbue / Octroi de mandat

Il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat de services professionnels pour un relevé d'arpentage technique en vue de la réfection du revêtement et du remplacement de ponceaux des rangs Chaffers et de la Petite-Barbue à ARP Services Techniques inc. au montant de 20 000 $ plus les taxes, tel qu'il appert de la proposition de service datée du 6 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-144

Vérification et calibration annuelle des débitmètres / Octroi d'un contrat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'octroyer un contrat de services techniques pour la vérification et la calibration des débitmètres liés à l'usine d'eau potable, à AESL Instrumentation inc. au montant de 5 358 $ plus les taxes, tel qu'il appert des soumissions 202224 et 202225 datées du 18 septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-145

Éclairage du parc Cécile et du parc Frère-André / Octroi de contrat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation d'éclairage du parc Cécile et du parc Frère-André afin de sécuriser les lieux, à Vitech Électrique inc. au montant de 8 280 $ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission 20241016D-2 datée du 16 octobre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-146

Déneigement en zones rurale et urbaine / Adjudication

Considérant l'appel d'offres public No AO / TPV 202503.05 pour le déneigement en zones rurale et urbaine;

Considérant la séance d'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 6 mai 2025;

Considérant que les entreprises suivantes ont déposé une soumission dans les délais requis, à savoir au plus tard à 11 h le 6 mai 2025 :

taxes incluses	Option 1 an	Option 3 ans		
		2025-2026	2026-2027	2027-2028
MSA Infrastructure inc.				
Rural	386 255,76 $	386 255,76 $	404 406,07 $	424 715,00 $
Urbain	286 546,21 $	286 546,21 $	300 873,57 $	315 907,52 $
	672 801,97 $	**672 801,97 $**	**705 279,64 $**	**740 622,52 $**
Excavations St-Césaire inc.				
Rural	304 219,00 $	293 122,77 $	304 190,26 $	315 257,76 $
Urbain	239 323,99 $	232 899,18 $	239 323,98 $	245 748,79 $
	543 542,99 $	**526 021,95 $**	**543 514,24 $**	**561 006,55 $**

Considérant l'étude et l'analyse des soumissions;

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Que le conseil octroie le contrat à l'entreprise Excavations St-Césaire inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour l'exécution des travaux de déneigement en zones rurale et urbaine conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 1 630 542,74 $ incluant les taxes pour une durée de 3 années, ventilée comme suit ;

	Option 3 ans		
	2025-2026	2026-2027	2027-2028
Excavations St-Césaire inc.			
Rural	293 122,77 $	304 190,26 $	315 257,76 $
Urbain	232 899,18 $	239 323,98 $	245 748,79 $

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-147

Poste journalier 2 / Permanence

Considérant que Monsieur Mario Goulet a été embauché le 18 novembre 2024 au poste de journalier 2 au service des Travaux publics et que sa période de probation se termine le 18 mai 2025;

Considérant que la direction du service des Travaux publics et la direction générale sont satisfaites du travail accompli et recommandent sa permanence;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'accorder la permanence Monsieur Mario Goulet au poste de journalier 2 au service des Travaux publics à partir du 18 mai 2025 avec tous les avantages rattachés à ce poste col bleu, temps plein**.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-148

PIIA-06-2025 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée projetée au lot nº 1 592 449, portant l'adresse du 1330, avenue du Frère-André et située en zone nº 115

Considérant que la demande de PIIA-06-2025 en objet est présentée par madame Kassandra Dion, mandataire, en vertu du règlement nº 69 portant sur les PIIA et amendements;

Considérant qu'au terme de son analyse, complétée le 8 mai 2025, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-06-2025 respecte les objectifs et les critères contenus audit règlement nº 69;

En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps

Et résolu que le Conseil municipal autorise, tel que soumis, la demande de PIIA-06-2025 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée projetée au lot nº 1 592 449, portant l'adresse du 1330, avenue du Frère-André et située en zone nº 115.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-149

DM-03-2025 concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire commercial projeté en cour avant de l'immeuble sis au 712, route 112, portant le nº de lot 6 310 028 et situé en zone nº 207

Considérant que la demande de dérogation mineure DM-03-2025 est présentée par le propriétaire, Monsieur Alexandre Martin;

Considérant que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser l'implantation d'un bâtiment accessoire de type abri permanent en cour avant de l'immeuble décrit en objet, alors que le règlement de Zonage nº 92-2005 et amendements prohibe l'implantation d'une telle construction en cour avant de tout immeuble situé en zone nº 207.

Considérant que cette situation est décrite aux documents préparés par le demandeur en date du 29 avril 2025;

Considérant que le conseil municipal a demandé l'avis du comité consultatif en urbanisme (CCU) à ce sujet;

Considérant qu'au terme de son analyse, complétée le 8 mai 2025, le CCU recommande d'approuver cette demande de dérogation mineure, sous les conditions suivantes :

- Aménagement d'un écran végétal constitué d'essences arboricoles ou arbustives d'une hauteur minimale de 1,8 mètre au moment de leur plantation, disposé devant ledit abri afin d'en réduire la visibilité depuis la route 112;

- Que les matériaux de revêtement extérieur projetés pour ledit abri soient similaires et assurent un rappel architectural sur ceux apposés aux entrepôts commerciaux occupant le terrain.

Considérant qu'un avis public est diffusé sur le site web et babillard municipal depuis le 24 avril 2025, étayant la nature et l'effet de cette dérogation mineure;

Considérant que le conseil municipal est d'avis que cette demande de dérogation mineure satisfait aux critères d'analyse et d'éligibilité contenus au Règlement no 14 sur les dérogations mineures et amendements;

En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'approuver la demande de dérogation mineure DM-03-2025 selon les recommandations émises par le CCU ci-haut décrites.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-150

Renouvellement du comité de démolition

Considérant les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c A-19.1 qui autorisent une Ville à constituer un Comité de démolition;
Considérant que la Ville doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

Considérant l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doit se faire par résolution du conseil municipal;

Considérant que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de renouveler le mandat des membres suivants du Comité de démolition devant agir en application au Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le nº 309, et ce, jusqu'au 1er octobre 2025 :

- Monsieur Michel Deschamps
- Monsieur Denis Chagnon
- Madame Joanie Généreux

De désigner le directeur du service de l'Urbanisme étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le nº 309, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-151

Membre citoyen sur le Comité consultatif d'urbanisme / Renouvellement mandat

Considérant que le mandat est à renouveler pour 2 des membres citoyens nommés en vertu de la résolution nº 2023-05-164 pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

En conséquence, il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de renouveler le mandat de membre citoyen d'un terme de 2 ans de Mme Nathalie Jean ainsi que celui de M. Christian Gauthier pour siéger sur le CCU, mandats dont l'échéance est en mai 2027;

Que pour les fins d'actualisation, les membres citoyens nommés pour siéger sur le CCU, sont :

Membre citoyen	Terme	Résolution	Échéance
Mme Nathalie Camiré	9e Mandat de 2 ans	2024-11-357	Novembre 2026
Mme Nathalie Jean	5e Mandat de 2 ans	2025-05-151	Mai 2027
M. Christian Gauthier	5e Mandat de 2 ans	2025-05-151	Mai 2027
Mme Audrey Dufault	1er mandat de 2 ans	2025-02-056	Février 2027

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-152

Bell Mobilité inc. – Installation d'une tour de communications située au 1100, rue Leclaire / Appui

Considérant que Bell Mobilité inc. projette l'installation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire;

Considérant qu'au terme d'une analyse des infrastructures de service en radiocommunication et de radiodiffusion, Bell Mobilité inc. a démontré qu'il y avait saturation de la bande passante dans un secteur de la Ville ;

Considérant que les infrastructures de radiocommunication, de radiodiffusion et de télécommunication assurent un rôle prédominant pour la couverture de risque en matière de sécurité civile, notamment pour la réponse des services d'urgence;

Considérant que Bell Mobilité inc. s'est entendu avec le propriétaire, concernant le lot 1 592 865 pour la construction d'une tour de type monopole de 40 mètres sur leur terrain;

Considérant qu'un avis d'approbation délivré par l'autorité responsable de l'utilisation du sol (la Ville) doit être transmis au promoteur afin de statuer sur la demande;

Considérant que la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications

et de radiodiffusion, laquelle procédure doit être suivie en bonne et due forme;

Considérant que les projets d'infrastructures en radiocommunication et radiodiffusion relèvent d'une juridiction fédérale ayant préséance sur toute compétence exercée par les paliers de gouvernement lui étant inférieurs;

Considérant que le site visé constitue le site de moindre impact pour la Ville ainsi que selon les contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Bell Mobilité inc.;

Considérant qu'un processus de consultation publique conforme à la procédure s'est terminé le 21 avril dernier et que la consultation publique a été supervisée par le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada;

Considérant que le requérant n'est pas exempté de respecter les procédures subséquentes liées audit projet notamment l'obtention d'un permis de construction municipal;

En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que la Ville estime que le lot nº 1 592 865 est le bon emplacement projeté pour ce projet.

Que la Ville est favorable au projet compte tenu des démarches entreprises auprès du public local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-153

1140-1142, rue Leclaire – Offre de cession – Ministère de la Sécurité publique (MSP) – nº lot 1 592 881

Considérant le décret Nº 673-2023 du ministère de la Sécurité publique décrétant un programme général d'aide financière lors de sinistres qui inclut une allocation de départ;

Considérant que le propriétaire du lot susmentionné, suite au glissement de terrain survenu en février 2024, est éligible audit décret et qu'une allocation de départ fut ainsi signée le 8 juillet 2024, portée au dossier nº 43527;

Considérant que le propriétaire (cessionnaire) s'engage à céder ledit lot pour la somme nominale de 1 $ à la Ville de Saint-Césaire, tel que stipulé dans l'offre datée du 14 novembre 2024;

Considérant qu'en amont de la cession, le cessionnaire devra avoir complété la démolition de la résidence et rempli les obligations suivantes :

- procéder à la démolition de tous les biens situés sur le terrain, y compris leurs fondations, en conformité avec les lois et règlements en vigueur;
- disposer de tous les matériaux et matières résiduelles de démolition vers un site autorisé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques à cette fin;
- obtenir un permis de démolition valide auprès des autorités compétentes de la Ville.

Considérant que le cessionnaire devra aviser la Ville minimalement un mois avant le début des travaux de démolition;

Considérant qu'une surveillance des travaux aux frais de la Ville devra être assurée durant les travaux de démolition, et ce, par un représentant mandaté par cette dernière;

Considérant que si l'ensemble des conditions susdécrites sont rencontrées, la Ville s'engage à acquérir ledit terrain pour la somme nominale de 1 $;

En conséquence, **il est proposé par Michel Deschamps**

Et résolu d'autoriser le maire ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale et assistante greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, devant le notaire instrumentant de Saint-Césaire, tous les documents afférents à la vente du lot nº 1 592 881 avec le cessionnaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-154

Camp de jour 2025 - Postes d'animateur et d'accompagnateur / Embauche

Il est proposé par Joanie Généreux
Et résolu d'embaucher les personnes suivantes aux postes saisonniers du Camp de jour 2025 selon l'échelle salariale en vigueur pour le Camp de jour, comme suit :

Nom	Poste
Manéo Casavant	accompagnateur
Élodie Déragon	animatrice
Alice Hamel	animatrice
Florane Smith	animatrice
Florence Cinq-Mars	animatrice
Marie-Frédérik Plante	animatrice
Maéli Lacroix	animatrice
Laurence Daigneault	animatrice
Juliette Lapalme	animatrice
Audrey Tremblay	animatrice
Maëli Chagnon	animatrice
Mégane Rousseau	accompagnatrice
Samuel Debut	animateur
Juliette Deschênes	animatrice
Mégane Sorel	accompagnatrice
Imily-Rose Demers	accompagnatrice
Laurie Gosselin	animatrice
Maëva Verhoef	animatrice
Mahéva Pelletier	animatrice
Krissi Beaucage	accompagnatrice
Bastien Gervais	accompagnateur
Clara Labranche	animatrice
Roseline Lirette	animatrice
Juliette Didier de Varennes	animatrice
Carlos Pestana	animateur

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-155

Camp de jour 2025 – Grille tarifaire pour cours de natation / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'approuver la grille tarifaire pour les cours de natation du Camp de jour 2025, tel qu'il appert au document daté du 6 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-156

Commis à la bibliothèque poste occasionnel / Embauche

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'entériner l'embauche de Monsieur Emmanuel Roy au poste occasionnel de commis à la Bibliothèque municipale à partir du 20 mai 2025.

Que le salaire soit fixé à l'échelon 3 de la catégorie d'emploi de l'échelle salariale des employés col blanc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Résolution 2025-05-157

Installation d'un nouveau transformateur au Complexe sportif / Octroi de contrat

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'octroyer un contrat pour l'installation d'un nouveau transformateur au Complexe sportif, à Vitech Électrique inc. au montant de 9 995 $ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission 20250502D datée du 2 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Affaire nouvelle

Correspondances

Communication du maire

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Fin de la séance.

Luc Forand Maire	Nancy Bernier Greffière

Saint-Césaire
Ville en mouvement

Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2025-05-129, 2025-05-133, 2025-05-135, 2025-05-136, 2025-05-138, 2025-05-140, 2025-05-142, 2025-05-143, 2025-05-144, 2025-05-145, 2025-05-146, 2025-05-153, 2025-05-154, 2025-05-156, 2025-05-157.

_____
Micheline Quilès
Trésorière et directrice générale adjointe